Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260626-DE078CM26062026-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Date de convocation
19 juin 2026

Date d'affichage
19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de juin à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Présents :
M. ECHEVEST, M. PRIGENT, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, Mme LOYER, Mme LE FOLL, Mme LE COTTON, Mme GRÉZARD, M. STEPHAN, M. HATTON, M. NOGÉ, Mme LOLLIERIC, M. COLLET, M. SAVINIEN, M. BERTHILLOT, M. CHEVALIER, M. LAQUERRE.

Pouvoirs :
M. YAHIA à M. PRIGENT, Mme COCGUEN à Mme LOLLIERIC, M. BIHEL M. SAVINIEN, Mme DRUILLENEC à Mme LE FOLL, Mme CRENN à M. ECHEVEST, Mme LE LIARD à Mme BOTCAZOU, Mme EUZEN à Mme GRÉZARD, M. BATARD à M. CHEVALIER, Mme LE GOUX à M. LAQUERRE.

Absents :
Mme CHARNEAU, M. MONJARET, Mme GUILCHER

Secrétaires de séance : Mme LE FOLL et M. LAQUERRE.

Délibération n° 2026-078| Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'association protectrice des animaux abandonnes de Trégrom

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'endiguer la multiplication des chats sans propriétaire, dont la divagation est signalée régulièrement par les habitants, la ville de Ploumagoar souhaite intervenir de façon durable et dans le respect du bien-être animal.

Cette gestion des chats dits libres consiste à les capturer pour les identifier et les stériliser puis à les relâcher sur leur territoire. Ce procédé régule les populations félines tout en leur permettant de continuer de jouer leur rôle naturel de lutte contre les rongeurs.

Pour ce faire, il est proposé la passation d'une convention avec l'Association Protectrice des Animaux Abandonnés (APAA) de Trégrom encadrant la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition de convention.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260626-DE078CM26062026-DE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la proposition de convention,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte la proposition de convention avec l'Association Protectrice des Animaux Abandonnés (APAA) de Trégrom,

Fixe la participation annuelle à 1 600 € pour la stérilisation et l'identification des chats errants de la Commune,

Rappelle que les chats non sauvages non identifiés et les chatons de moins de six semaines proposés à l'adoption, ne feront pas l'objet d'un décompte de la participation,

Dit que l'association devra transmettre, chaque mois, un décompte des interventions,

Dit que la convention est conclue pour une durée d'un an et prend effet au jour de sa signature,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal du présent exercice (article 6188),

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUMAGOAR

Yannick ECHEVEST

Les secrétaires de séance,

Mme LE FOLL

M. LAQUERRE